



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2026-0174.

Cette session se tiendra le 20 mai 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-0174**

Lot 5 938 954 du cadastre du Québec, chemin du Lac-Farmer (Secteur Saint-Michel)

#### Nature de la demande :

Autoriser la création du lot irrégulier projeté 6 726 200 qui possèdera dans ses sections les plus étroites, une largeur de 7,60 et 14,90 mètres entre les lignes latérales, au lieu de posséder une largeur minimale de 25 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

#### Disposition réglementaire affectée :

Règlement de lotissement n° 2017-497, Chapitre II (Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales), Section I (Dispositions relatives aux lots), Article 12 (Dimensions et superficies minimales des lots) : [...] La distance entre les lignes latérales d'un lot ne peut en aucun point être inférieure à vingt-cinq (25) mètres.

**QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 20 MAI 2026.**

Donné à Wentworth-Nord, ce 5<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-six.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 5<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-six.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier